

Service animation jeunesse  
éducation populaire et vie étudiante  
SR

# 17

## **R A P P O R T**

### **OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS SOCIO-EDUCATIVES**

Dans le cadre du budget primitif 2010, la Commission animation, jeunesse, éducation populaire et vie étudiante réunie le 22 décembre dernier, propose d'attribuer aux associations socio-éducatives, les subventions suivantes pour un montant total de 924 316 € :

- D'une part, afin de permettre aux associations conventionnées de démarrer l'année 2010 dans les meilleures conditions, il est proposé de statuer sur une participation au financement des dépenses liées au démarrage des projets, sous la forme d'un acompte à valoir sur la subvention qui sera attribuée à l'association pour l'année 2010 (acompte de 50 % de la subvention 2009). Le montant définitif de la participation municipale au titre du conventionnement pour 2010 sera évalué après réception des bilans 2008/2009 et étude des projets 2010 et examiné lors d'un prochain Conseil Municipal. Le montant des acomptes proposés s'élève à 857 101 €.
- D'autre part, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer des aides en fonctionnement pour un montant de 67 215 € au bénéfice des associations socio-éducatives recensées dans la motion jointe.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante :

## MOTION

### **OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS SOCIOÉDUCATIVES**

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

DECIDE d'accorder les subventions suivantes pour un montant 924 316 €.

#### **1. ACOMPTE SUR LES SUBVENTIONS 2010 POUR LES ASSOCIATIONS CONVENTIONNEES : 857 101 €**

- Association Messine Interfédérale de la Patrotte	72 500 €
- Maison de la Culture et des Loisirs de Metz	69 148 €
- Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Quatre-Bornes	68 657 €
- Maison des Jeunes et de la Culture de Borny	60 000 €
- Maison des Associations du Sablon – Centre Social	48 638 €
- Association pour le Développement des Actions Culturelles et Sociales de Bellecroix (A.D.A.C.S.)	44 628 €
- Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Sud	48 390 €
- Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz Borny (Centre Social du Petit Bois)	47 645 €
- Centre d'Animation Culturelle et Sociale Georges Lacour	40 493 €
- Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz Borny (Centre Social Champagne)	40 484 €
- Interassociation de Gestion des Centres Socioculturels de la Grange-aux-Bois	38 387 €
- Comité de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Centre	35 807 €
- Centre Culturel de Metz Queuleu	26 703 €
- Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières	26 026 €
- Fédération Culture et Liberté	23 460 €

- Famille Lorraine de Metz Devant-les-Ponts	14 457 €
- Association DADA	13 610 €
- Centre de Renseignement et d'Information - Bureau Information Jeunesse	10 221 €
- Association des Jeunes de Borny	7 600 €
- Familles de France – Fédération de Moselle	7 404 €
- Association NAN BARA	5 800 €
- Magny'Anim	3 875 €
- Interassociation de Gestion du Centre Familial, Social et Culturel de Metz Magny	31 002 €
- Association de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Vallières	18 687 €
- Association de Gestion du Centre Socioculturel de la Corchade	16 052 €
- Association de Gestion et de Développement de l'Auberge de Jeunesse	14 250 €
- Association de Gestion du Centre Saint-Denis de la Réunion	14 154 €
- Association de Gestion du Centre Socioculturel et Sportif de Sainte-Barbe Fort-Moselle	9 025 €

## **2. SUBVENTION 2010 POUR LES ACTIONS SOCIO-EDUCATIVES : 67 215 €**

- Association Familiale et Culturelle Sainte Barbe	490 €
- Association Familiale de l'Agglomération Messine	1 355 €
- Association Familiale Borny 2000	925 €
- Association des Délégués des Scouts et Guides de Metz Queueuleu	640 €
- Scouts de France 12ème Ste Thérèse (Guy de Larigaudie)	1 015 €
- Action Catholique des Enfants	335 €
- Fédération des Œuvres Laïques	2 390 €
- Jeunesse Etudiante Chrétienne (J.E.C.)	255 €
- Club U.N.E.S.C.O.	1 015 €
- Sport et Culture de Metz-Magny	4 000 €

- Amicale de la Corchade (ACOR)	1 270 €
- Planète Verte	1 410 €
- Ecole de la Paix – Espace Corchade	1 030 €
- Association Dounia	7 985 €
- Eclaireuses et Eclaireurs de France	22 620 €
- Cogestion Jeunesse Famille (Maison Rouge)	18 000 €
- Centre Culturel d'Anatolie	1 500 €
- C.P.N. Les Coquelicots	1 000 €

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice 2010.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel à intervenir avec les associations concernées.

DECIDE d'imputer les dépenses sur le budget de l'exercice concerné.

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué :

Thomas SCUDERI